

Mars 2009

## EDITO

### Dans ce numéro :

*Edito*.....p.1

#### Nouvelles Vues :

Relais local de Massy (91)

.....p.2

Relais local de Clamart (92)

.....p.2

Relais local d'Asnières (92)

.....p.3

Interview de Françoise Leménager, directrice du centre socioculturel Yannick Noah à Asnières (92)

.....p.3-4

#### La voix des adhérents :

Interview de M<sup>me</sup> Benoist,

usagère de Nanterre (92)

.....p.4

Chers adhérent(e)s,

Ce début d'année tient toutes ses promesses. Avec ce nouveau numéro du *Bout d'chemin*, vous constaterez que nos Relais Locaux continuent à se développer et que ce développement va se poursuivre à grands pas puisque deux ou trois animateurs vont nous rejoindre ce mois-ci. Vous ferez leur connaissance très bientôt au gré des différentes réunions et animations auxquelles vous participerez. Ils travailleront avec les responsables de permanences que vous connaissez déjà et seront à votre écoute pour tous les projets que vous souhaiterez nous proposer. Merci de leur faire votre meilleur accueil pour les aider à intégrer très vite notre équipe et notre réseau.

En parallèle, nos permanences continuent également à se développer. Trois nouvelles permanences ont de bonnes chances de démarrer le mois prochain : à Villejuif, dans les quartiers Nord de la ville (Dumas, Vercors et Hautes Bruyères), à Epinay sous Sézart (dans une structure de quartier), et à Créteil à la Maison des Solidarités. Nous espérons également pouvoir doubler certaines permanences existantes, comme à Paris ou à Mantes la Jolie.

Il est à noter que nous avons signé notre première convention triennale, avec notre principal partenaire financier en Essonne, le Conseil Général, et que nous espérons faire de même avec d'autres partenaires comme le Conseil Régional d'Île de France, ou l'État en Essonne et dans les Yvelines.

Et puis une toute nouvelle année débute avec le bilan de l'année précédente, et cette année nous avons mis les bouchées doubles pour pouvoir vous présenter le bilan 2008 le plus tôt possible. Le développement de l'équipe nécessité par la croissance de nos activités a augmenté légèrement les charges initialement prévues, mais cela prouve notre vitalité et notre bilan restent positifs !

Ce sera donc le jeudi 26 mars à L'Haÿ les Roses à partir de 18h30, pour notre Assemblée Générale, où nous vous attendons très nombreux ! Nous profiterons de cette occasion, et de la salle que la ville de L'Haÿ les Roses nous prête, pour organiser une rencontre avec les avocats de notre réseau. Tout cela en musique, avec un groupe de musiciens bien nommés, *Les Z'Utopistes* !!

D'autres projets sont en cours, comme le démarrage de sorties culturelles avec *Cultures du Cœur*, un concert de soutien à l'Association avec le groupe vocal *Piccolo*, des soirées culturelles organisées avec vous, et peut-être un séjour dans le Massif Central fin août, si vous êtes assez nombreux pour y participer !

À très bientôt donc, pour tous ces projets de solidarité et de convivialité qui font et feront la force de cette association qui est la vôtre !

Solidairement  
Melissa Palmer et toute l'équipe bénévole et salariée !

## Prochaine Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale 2009 se tiendra **le jeudi 26 mars 2009 à 18h30 au Moulin de la Bièvre**, 73 avenue Larroumès à L'Haÿ-les-Roses (94240), proche du RER de Bourg-la-Reine (RER B). Tous nos adhérents sont cordialement invités à venir assister à cette Assemblée Générale. À l'issue de celle-ci aux alentours de 19h45, nous proposerons une rencontre – débat avocats/adhérents/équipe *Nouvelles Voies* sur le thème de la nouvelle loi sur les tutelles entrée récemment en vigueur ; ce débat sera animé par une déléguée à la Tutelle, salariée de l'Association.

Nous poursuivrons cette soirée autour d'un buffet dînatoire en musique où nous pourrons continuer nos échanges ; vous pourrez à cette occasion rencontrer nos nouveaux collègues, ainsi que les membres du Conseil d'Administration et de nombreux adhérents de l'Association.

## Nouvelles Vues

### Relais de Massy (91) du 9 janvier 2009

Cette réunion s'est faite à l'initiative des professionnels du Centre et des usagers. Une précédente rencontre avait eu lieu sur le thème des crédits revolving et du surendettement. Forts du succès de cette dernière, les participants ont sollicité notre intervention pour l'animation d'un débat autour du thème du Droit des Étrangers, sujet préoccupant les intéressés dans la période actuelle.

Quatre participants investis au sein d'associations (amicale des locataires ; associations de sans-papiers) ou intervenant auprès des usagers (soutien scolaire, médiation...) sont venus glaner des informations sur ce sujet « brûlant », se trouvant amenés à rencontrer souvent des personnes en situation irrégulière. Ainsi, nous constaterons qu'il y a eu des périodes où de nombreuses lois ont été

promulguées pour favoriser les flux migratoires, alors qu'aujourd'hui, la tendance s'est inversée.

De prime abord, Philippe Guilbaud a rappelé qu'en matière de Droit des Étrangers, les dispositions actuelles étaient de plus en plus restrictives, et visaient à limiter les possibilités de régularisation.

En tant qu'association, nous sommes de plus en plus confrontés à des situations dramatiques pour lesquelles nous ne pouvons apporter de solution, dans la mesure où les personnes ne remplissent aucun des critères définis par la loi.

On rappelle qu'il existe quatre motifs de régularisation :

- La régularisation familiale (vie privée/vie familiale)
- La régularisation par le travail
- Pour motifs médicaux
- L'asile

Toutes ces interrogations ont suscité un débat autour du **regroupement familial** (Qu'est-ce que c'est ? À qui ça s'adresse ? Selon quels critères ? Auprès de quel organisme doit-on s'adresser pour la procédure ?), la **régularisation par le travail ou l'immigration professionnelle** (Comment ça marche ? Selon quels critères ? À qui s'adresse-t-elle ?), le ressenti de discriminations à l'égard de Français naturalisés et « non de souche » et les sanctions pénales prévues par la loi, le travail sur fausse carte d'identité ou sur un nom d'emprunt, qui constitue un délit et un désavantage certain pour une demande de titre de séjour.

Après ce débat, nous avons pu apprécier un plat sénégalais qui avait été préparé par une des participantes. La réunion a pris fin aux environs de 21h.

### Relais de Clamart (92) du 17 janvier 2009

La réunion a démarré aux alentours de 10h30, le temps que la majorité des invités arrive. Six de nos adhérents étaient présents à cette première rencontre de l'année, qui voulait présenter nos nouvelles orientations pour 2009 en ce qui concerne la mobilisation et l'implication des adhérents. Quelques uns d'entre eux sont venus accompagner d'amis souhaitant soutenir nos actions, qui ont d'ailleurs eux aussi adhéré le jour même.

Notre Conseil d'Administration ayant porté la veille sur la mobilisation des adhérents, le directeur a fait un bref résumé et expliqué le but du Dispositif d'Accompagnement Local dont nous avons pu bénéficier. Ainsi, il a rappelé que les relais locaux ont pour but de faire vivre l'Association au niveau local dans la mesure où nous sommes dispersés sur plusieurs départements et que nous intervenons dans de nombreuses communes.

Pour ce faire, les adhérents doivent donc s'impliquer davantage et s'approprier les relais locaux. Leur participation peut s'envisager à différents niveaux en fonction de leurs disponibilités, de leurs souhaits et besoins (distribution de tracts ou du *Bout d'Chemin*, publicité autour d'eux sur nos actions, proposition d'actions, d'activités...).

Nous leur rappelons que nous sommes à leur écoute et ouverts à toutes leurs propositions et initiatives.

Philippe Guilbaud évoque une décision prise par le Conseil d'Administration la veille, qui propose une adhésion de soutien s'élevant à 5 € par /an. À cette somme s'ajouteraient 10 €/an pour ceux qui désirent participer aux actions collectives, soit 15 €/an en tout, pour nous soutenir et profiter des activités que nous proposons au sein de nos relais. Cette annonce provoque un rapide débat dans l'assistance. Deux adhérents évoquent le fait que, selon eux, l'adhésion précédente de 20 €/an constituait déjà une somme dérisoire, compte tenu du soutien réel et de l'aide que nous apportons.

Après ce bref débat, il est demandé aux participants s'ils connaissent le mode de fonctionnement d'une association. Personne ne semble avoir de connaissance sur le sujet. Le directeur fait alors une brève présentation de notre association et de nos missions, en soulignant la particularité de notre structure, qui, à la différence de nombreuses associations, s'est appuyée sur des salariés dès sa création pour mener à bien ses actions, au contraire de beaucoup qui fonctionnent grâce au bénévolat.

Il est également rappelé qu'une association nécessite un Conseil d'Administration (essentiellement composé de bénévoles), qui décide des grandes orientations de l'organisme. Enfin, à la différence d'une entreprise, une association n'a pas pour objectif de faire des bénéfices et vit essentiellement des adhésions, de subventions et de dons, qui couvrent les salaires et les charges.

Les adhérents présents expriment deux raisons principales à leur adhésion : la reconnaissance du soutien et de l'aide effective que nous pouvons apporter, et l'appréciation de notre intérêt pour l'Humain au sein de nos permanences.

Les activités que nous proposons dans le cadre des relais locaux sont d'ailleurs une façon de cultiver cette chaleur humaine qui fait tant défaut de nos jours. Afin de favoriser le lien entre les adhérents, nous proposons la création d'un annuaire, auquel adhère l'ensemble des présents.

Enfin, nous évoquons la mise en place d'une permanence « Cultures du Coeur » qui permettra à nos adhérents, par le biais d'invitations, d'accéder à des activités culturelles (cinéma, théâtre, sport...), ce qui semble intéresser la plupart des participants. Cette formule sera gérée par M<sup>e</sup> Fenestil.

## Nouvelles Vues

### Relais local d'Asnières (92) du 27 janvier 2009

La réunion a démarré aux alentours de 17h20. Alors que nous n'attendions que 9 personnes, nous avons progressivement atteint un nombre de 17 participants.

Le directeur a fait une brève présentation de notre association et de nos missions, puis a exposé rapidement les objectifs des relais locaux. Notre métier se dénote de celui d'un simple écrivain public, proposant une aide plus complète. Par ce biais, nous tentons de cerner un ou plusieurs problèmes qui nous sont soumis dans leur globalité et leur complexité.

Afin que notre aide soit efficace, nous recourons au soutien des avocats de notre réseau pour ce qui est des points juridiques. À la différence de la plupart des associations, notre structure s'appuie essentiellement sur des salariés pour assurer ses missions. Il rappelle que les activités proposées au sein des relais locaux permettent de créer du lien entre les adhérents. Ces espaces leur sont dédiés et sont une manière de faire vivre l'Association au niveau local en dehors des permanences.

Compte tenu de notre développement sur plusieurs départements dans de nombreuses villes, les Relais Locaux sont

nés de la volonté d'exister localement à travers nos adhérents. En outre, cette activité répond à l'une des missions définie dans nos statuts, à savoir le renforcement du lien social. Les relais permettent de se rassembler pour agir ensemble sur les actions qui nous tiennent à cœur.

Chaque participant peut y exprimer ses besoins, souhaits ou partager ses expériences, dans le cadre d'actions solidaires et citoyennes. Nous prenons pour exemple l'action menée avec notre concours par une association de locataires sur Brétigny.

Nous avons rappelé aux participants notre souhait de les voir s'impliquer un peu plus dans ces relais, de se les approprier. Cette volonté de l'Association est aujourd'hui davantage visible, trois de nos adhérents étant membres du CA, dont deux au Bureau.

Nous demandons à chacun de s'exprimer sur les raisons de son adhésion à notre association. Deux raisons principales ont été évoquées :

- la reconnaissance de l'utilité de notre action et volonté de contribuer à la pérennisation de nos actions. Ces personnes ont conscience que d'autres usagers pourront solliciter notre soutien dans un avenir proche ou lointain.

Ainsi, l'adhésion devient un acte solidaire.

- l'incompréhension de certaines démarches, méconnaissance du fonctionnement des administrations, manque de visibilité de l'interlocuteur à contacter... Toutes ces raisons sont à l'origine des difficultés à effectuer seul des démarches administratives.

Afin de favoriser le renforcement des liens entre nos adhérents, Véronique Giraud propose la mise en place d'un annuaire par lieu de permanence, qui permettra aux adhérents de conserver le contact entre eux en dehors de notre présence. À l'issue de la réunion six personnes ont émis le souhait d'apporter une plus grande contribution aux relais locaux. Nous avons expliqué aux participants que nous étions ouverts à toutes propositions d'activités, que ces rencontres ne devaient pas se cantonner à des réunions d'information. Nous sommes tout à fait disposés à alimenter ces rencontres par leurs idées et leurs souhaits.

Une prochaine réunion aura probablement lieu courant Mars 2009 avec la Caf du 92, et une rencontre autour du thème du logement reste à prévoir.

### Interview de Françoise Leménager, directrice du centre social Yannick Noah d'Asnières (92)

#### Pouvez-vous nous parler un peu de votre parcours ?

J'ai 44 ans et suis titulaire du diplôme d'État aux fonctions d'animateur. Formée à l'animation socioculturelle, j'ai beaucoup travaillé en municipalité, notamment dans des services jeunesse. Depuis janvier 2001, alors que le centre Yannick Noah n'avait que deux ans d'existence, j'ai été recrutée en tant que directrice adjointe. Trois ans plus tard, la directrice a quitté la structure et j'ai par conséquent repris le poste de la direction.

**Vous est-il possible de résumer l'histoire de cette structure ?**

Le centre socioculturel Yannick Noah est situé dans le quartier des Grésillons, situé au sud-est d'Asnières. Cette partie de la ville, très excentrée et un peu enclavée, et très différente du centre ville plutôt bourgeois, a durant longtemps abrité de nombreuses usines, dont la production a nécessité le recours à une immigration marocaine importante. Lorsque ces

usines ont massivement fait faillite ou fermé leurs portes, on assista donc à une paupérisation qu'il fallut intégrer à la politique de la ville et l'action sociale. Lorsque le quartier a bénéficié de l'accès au métro de la ligne 13 et après cette période ouvrière, il y eut un brassage de population plus important, permettant une véritable mixité sociale. En revanche, les Grésillons sont un peu devenus un lieu « dortoir », ce qui a cassé une certaine solidarité. Avec peu d'associations et de structures d'accueil, de nombreuses personnes et familles demeuraient isolées et le quartier suscitait beaucoup d'inquiétudes.

Deux associations ont décidé d'alerter les pouvoirs publics, APELA (parents d'élèves) et VAGUES, au sujet de plusieurs zones sensibles comme les Grésillons. Avec l'aide de la Caf et de la municipalité, le Centre Social associatif a pu être créé en 1997 ; il a ouvert ses portes au public en 1998. Au départ centré sur les

problématiques des enfants et des adolescents, il a progressivement élargi son champ d'activités. Le Conseil d'Administration lui a ensuite, en 2000, choisi le nom de Yannick Noah, qui représentait un certain métissage et correspondait aux valeurs que le centre souhaitait porter. Au bout de quatre ans d'existence, nous avons atteint notre maximum de capacité d'accueil, la fréquentation croissant sans cesse. Nous avons aménagé dans les locaux actuels en juin 2003, bénéficiant d'une surface de 750m<sup>2</sup> et de nombreuses salles adaptées aux différentes activités, telles que la salle multimédia ou encore la salle de danse.

Aujourd'hui, nous proposons énormément d'activités qui pallient aux manques du quartier, aussi bien sur le plan social (permanences CAF, CVS, ESCM Cultures du Monde, suivi psychologique de l'AFSAM Famille Migrants, Cultures du Coeur...) que culturel, même si nous observons depuis deux ou trois ans une vive

## Nouvelles Vues

Interview de Françoise Leménager, directrice du centre social Yannick Noah d'Asnières (*suite*)

augmentation de la première demande au détriment de l'éveil culturel. Nous accueillons un public aussi large que possible, à partir de trois mois (halte-garderie...) et sans limite d'âge. Par ailleurs, nous comptons environ huit salariés à temps plein, une dizaine de vacataires et une trentaine de bénévoles, puis 660 adhérents participant aux diverses activités (et davantage d'usagers).

**Pouvez-vous nous parler des origines du partenariat avec *Nouvelles Voies* et ce qu'il vous a apporté ?**

Au vu de l'accroissement des demandes sociales, l'ancienne directrice avait répondu favorablement à l'offre de partenariat que proposait l'Association *Nouvelles Voies*. Les premières permanences d'accompagnement administratif et juridique ont donc commencé dès 2002, dans

nos anciens locaux, à raison d'une demi-journée par semaine.

Le bouche à oreille ayant très bien fonctionné, ces rendez-vous sont maintenant prisés qu'il y a un délai d'attente de trois semaines à un mois. En effet, la responsable en charge de cette permanence, Véronique Giraud, a su instaurer un véritable climat de confiance et constitue maintenant pour les usagers du centre une référence en la matière. Assurant un suivi des dossiers sur le long terme, sa qualité d'écoute met les gens en confiance.

En outre, elle les rend vraiment acteurs en les impliquant dans le traitement de leur dossier. Pour certaines personnes en grande difficulté, cet accompagnement est absolument indispensable. Très polyvalente et disponible, elle mène une action très globale, à la différence des permanen-

ces juridiques gratuites dispensées par des juristes dans d'autres institutions, plus ciblées et ponctuelles. Pour ce soutien apporté à nos usagers, le Centre Yannick Noah continue de se battre pour *Nouvelles Voies*, qui mérite une pleine reconnaissance.

**Avez-vous de nouvelles perspectives de collaboration avec notre association ?**

Avec l'arrivée prochaine de nouveaux habitants dans un quartier avoisinant qui est en pleine construction, une nouvelle configuration apparaît, ainsi que de nouveaux publics. Dans cette optique, nous pensons notamment à de prochaines actions collectives, que *Nouvelles Voies* met déjà en place et qui seront les bienvenues dans nos locaux.

## La voix des adhérents

### **Bout d'chemin n°10**

*Bulletin trimestriel de l'Association*

Nombre de tirages : 300

Coordonnées de nos 4 locaux :

**Nouvelles Voies**

*Siège social : 4 avenue Robert Schuman  
92360 MEUDON LA FORÊT  
Tél. : 01.46.01.02.47  
Fax : 01.46.01.91.05*

*Antenne de Courbevoie  
50, rue Louis Blanc  
Tél. : 01.43.33.78.68*

*Antenne des Ulis  
Bâtiment 10  
6 avenue des Andes  
91940 LES ULIS  
Tél : 01.63.60.81.34*

*Antenne de L'Haÿ Les Roses  
119, rue Paul Hochart  
94240 L'Haÿ Les Roses*

### **Interview de M<sup>me</sup> Benoist, usagère de Nanterre (92)**

**Pouvez-vous nous parler de vous ?**

Je m'appelle Karine Benoist, j'ai 37 ans et suis mère de deux enfants de 6 et 10 ans. Par ailleurs, je suis née à Nanterre et y vis depuis toujours. Enfin, j'exerce le métier d'assistante de communication.

**Quand et comment avez-vous connu *Nouvelles Voies* ?**

J'ai connu l'existence des permanences de *Nouvelles Voies* par le biais de la mairie de Nanterre, où je me suis rendue alors que je tentais de résoudre un litige difficile en matière de responsabilité civile et aussi de surendettement. C'était la première association que je consultais.

J'ai très vite rencontré Madame Reynaud au Club des Acacias (Centre Social du Quartier du Chemin de l'Île), qui m'a tout de suite proposé un accompagnement administratif et juridique de qualité. J'ai dû la revoir à plusieurs reprises.

**Qu'est-ce que l'Association vous a concrètement proposé ?**

J'ai été très satisfaite des prestations de M<sup>me</sup> Reynaud, qui m'a été d'un grand secours, tant du point de vue psychologique que vis-à-vis de mon dossier. Ceci dit, nous ne nous sommes pas vues très souvent, et avons beaucoup fonctionné par mail. Mon affaire nécessitait surtout du conseil juridique ; elle a donc fait appel à son réseau d'avocats.

Je dois dire que j'ai rarement vu une telle disponibilité et réactivité. Malgré tous ces points positifs, je n'ai pourtant pas adhéré à l'Association, mais y songe sérieusement.

**Aujourd'hui, quelle contribution à l'Association avez-vous envie d'apporter ?**

Je compte continuer d'orienter mon entourage vers *Nouvelles Voies*, qui est désormais pour moi une référence. Dès que j'entends parler de litiges divers, ce réflexe est désormais devenu naturel et spontané.